

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



MAIRIE DE MENS

10 place de la Mairie
38710 Mens
maire@mens.fr
www.mairie-de-mens.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration des

Trois fontaines de Mens

Isère (38)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Mens - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez à restaurer les trois fontaines de Mens !

◆◆ LE PROJET

La commune de Mens souhaite restaurer ses trois fontaines inscrites au titre des Monuments Historiques depuis 1961. Édifiées entre 1800 et 1810, elles conservent encore leurs bassins, fûts centraux et ornements d'origine, malgré les altérations liées au temps, au manque d'entretien et aux restaurations anciennes. Ce projet vise à préserver durablement ces monuments emblématiques et à leur redonner tout leur éclat, pour les générations présentes et futures.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Située entre le Vercors et le Dévoluy, à 50 km au sud de Grenoble, la ville de Mens est riche d'une histoire séculaire. Dès le XIII^e siècle, son marché hebdomadaire et ses foires animaient la vie locale autour de la halle et des fontaines, points de rencontre essentiels pour les habitants. L'installation de conduites en grès, impulsée par le premier maire de Mens après la Révolution, M. Pelissier, permit la construction de ces trois fontaines, témoins d'une époque où elles jouaient un rôle vital dans la vie quotidienne.

◆◆ LA MOBILISATION

Les trois fontaines, véritables symboles de l'identité de Mens, participent aujourd'hui encore à l'attractivité touristique et culturelle du village. Leur restauration ne pourra être menée à bien sans le soutien de tous : habitants, amis du patrimoine et mécènes. En contribuant à ce projet, chacun participe à la sauvegarde d'un patrimoine vivant, à la valorisation de la commune et à la transmission d'une histoire collective qui continue de faire battre le cœur du Trièves.

Montant des travaux	200 300 €
Objectif de collecte	25 000 €
Début des travaux	2025



Crédit photos © Mairie de Mens

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Trois fontaines de Mens

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103687

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Trois fontaines de Mens

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐